



Conseil Municipal du 25 mars 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/13

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 15
votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Patrice
JACQUET, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina
Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Jean DECROIX, Christian TETARD, Laurent
FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Bernadette VOOGSGERD,
Laurence GUERNE par Claudine THIRANOS
Philippe BUIRON par Grégory BENOIT
Philippe BARBIER par Christian TETARD
Patrice GOSNET par Laurent FOHRER

Était absent :

Bruno MELGIES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Bernadette VOOGSGERD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Administratif 2024,
Vu le Compte de Gestion 2024 du receveur,
Vu l'arrêté des comptes au 31 décembre 2024,
Vu la transmission des documents financiers aux membres du Conseil, douze jours avant le
présent Conseil conformément à l'article L5217-10-4 du GCT,
Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif
2024 est de 1 347 615 €,
Considérant que la section d'investissement présente un excédent de 95 317,03 € auquel doit
être retranché le solde des reports de l'exercice à hauteur de 525 510 €,
Considérant qu'en conséquence la section d'investissement présente un besoin de
financement de 430 192,97 €.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024, comme suit.

- 525 000 € à la section d'investissement (article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé)
- 822 615 € excédent de fonctionnement reporté (article 002)
- 95 317,03 € excédent d'investissement reporté (article 001)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,


Le Mare,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance


Bernadette VOOGSGERD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : *03/04/2025*
- Sa publication sur le site internet de la commune le : *...03/04/2025*